



TEAM VASIO ROMAIN



ASA VAISONNAISE

36^{ème} Rallye Régional DE VAISON

2 et 3 mars 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

- COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2019
- CHALLENGE DE LA LIGUE PROVENCE / ALPES / CÔTE D'AZUR DES RALLYES
 - ❖ PILOTES ET COPILOTES
 - ❖ JEUNE ESPOIR RALLYE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 4 janvier 2019

Ouverture des engagements : Dès parution du règlement.

Clôture des engagements : 21 février 2019 à minuit

Parution du road-book : 15 février 2019

Le road book sera disponible uniquement sur le site du rallye :

www.teamvasioromain.com

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 24 février 2019 et Vendredi 1 mars 2019 de 9h à 19h.

Vérifications Administratives : Samedi 2 mars 2019 de 7h à 11h15.

Lieu : ESPACE CULTUREL de VAISON LA ROMAINE 84110

Vérifications techniques : Samedi 2 mars 2019 de 7h15 à 11h30 **GARAGE CITROËN VALDELUC**
Route de Nyons VAISON LA ROMAINE

Heure de mise en place du parc fermé de départ le : .. 2 mars 2019 de 7h30 à 12h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 2 mars 2019 à 10h30 à l'Espace Culturel

Publication des équipages admis au départ le : 2 mars 2019 à 12h30 à l'Espace Culturel

Publication des heures et ordres de départ le : 2 mars 2019 à 12h30 à l'Espace Culturel

Briefing des pilotes : Briefing écrit remis contre émargement aux vérifications administratives.

Départ première étape le : samedi 2 mars 2019 à 13h30

Arrivée première étape à Vaison la Romaine le samedi 2 mars 2019 à 16h49

Publication des résultats partiels le : samedi 2 mars 2019 à 19h30 à l'Espace Culturel

Départ deuxième étape de Vaison la Romaine le dimanche 3 mars 2019 à 7h45.

Arrivée finale à Vaison la Romaine le 3 mars 2019 à 12h57.

Publication des résultats du rallye le dimanche 3 mars 2019 - 30 minutes après la dernière voiture entrée en parc. Lieu : **Tableau d'affichage ESPACE CULTUREL à VAISON LA ROMAINE**

Remise des prix le dimanche 3 mars 2019, 15 mn après la publication des résultats définitifs à l'Espace Culturel de Vaison la Romaine.

Les équipages classés qui n'y participeraient pas perdront le bénéfice de leur prix.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAISONNAISE organise le samedi 2 et le dimanche 3 mars 2019 une épreuve automobile régionale dénommée 36^{ème} Rallye de Vaison en qualité d'organisateur Administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le VISA numéro 9 et sous le permis d'organiser numéro 32 en date du 7/01/2019.

Comité d'Organisation

Président : CUER Alain & Jacques GAUTHIER Tél 06 66 08 95 69

Membres : Comité Directeur du TEAM VASIO ROMAIN et Comité Directeur del'ASA VAISONNAISE

Secrétariat du Rallye : Team Vasio Romain - La Piscine - BP 44 - 84110 - VAISON LA ROMAINE

Téléphone : 06 89 50 86 60 – CUER Alain – Mail : teamvasioromain@orange.fr.....

Permanence du Rallye : Team Vasio Romain– Rue Bernard Noël - 84110 - VAISON LA ROMAINE

Organisateur technique

Alain CUER - Tel : 06 89 50 86 60

Nom : TEAM VASIO ROMAIN

Adresse : BP 44 - 84110 VAISON LA ROMAINE -

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. DUCARTERON Marilynne	Lic 6840
Membre du Collège	M. HARDY Patrick	Lic 233379
	M. BELON Catherine	Lic 162324
Directeur de Course	M. DUCARTERON Marc	Lic 9003
Adjoints à la direction de Course	M. RICHARD Robert	Lic 44762
	M. FREVILLE Serge	Lic 27124
	M. POUQUINE Georges	Lic 20225
Directeur de Course délégué à la voiture tricolore	M. GAUTHIER Jacques	Lic 35185
	M. LEROY Jean Christophe	Lic 5492
Adjoint à la Direction de Course Voiture Damier	M. BERNARDI Jean Michel	Lic 112398
Directeur de Course délégué aux épreuves Spéciales	M. VINCENSINI Marie Odile	Lic 9656
	M. VERNET Daniel	Lic 147321
Commissaires Techniques	M. PINAZO Jean François	Lic 1085
	M. AUDISIO Jean Michel	Lic 3344
	M. BLANC Philippe	Lic 38131
	M. BORDERON Loys	Lic 183288
	M. FORESTELLO Jean Pierre	Lic 11620
	M. MANGEMATIN Christian	Lic 6507
Commissaire Technique Responsable VHC- VHRS-LPRS	M. BLANC Philippe	Lic38131
Représentant Ligue PACA	M.	
Médecin au PC	Dr. LEROY Jacqueline	Lic 156956
Médecin sur E S	Dr. VANIER Frédéric	
	Dr. DIACONO Dominique	Lic 27240
Chargé des relations avec les concurrents	Mme RICHARD Marie	Lic 49602
Stagiaire	Mme BASSOTTI Elisabeth	Lic 196336
Responsable des Commissaires	Mme BERNARDI Gaby	Lic 54730
Chargée des relations avec la Presse	Mme BASSOTTI Elisabeth	Lic 196336

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional de VAISON compte pour la Coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 2, le challenge de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur « Jeunes Espoir Rallye » et « Pilotes et copilotes ».

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour **les vérifications administratives** qui auront lieu le Samedi 2 mars 2019 à VAISON LA ROMAINE de 7h00 à 11h15 à l'Espace Culturel.

Les vérifications Techniques auront lieu le 2 mars 2019 de 7h15 à 11h30 : GARAGE CITROËN VALDELUC Avenue Marcel Pagnol 84110 VAISON LA ROMAINE. **Un temps imparti de 15 mn sera donné aux concurrents pour se présenter aux vérifications techniques, CH à la sortie des vérifications techniques, et un temps imparti de 10 mn pour rejoindre DIRECTEMENT le parc fermé, CH à l'entrée du parc fermé.** Les vérifications finales seront effectuées au GARAGE CITROËN VALDELUC Avenue Marcel Pagnol 84110 VAISON LA ROMAINE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de VAISON doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 février 2019 à minuit. **Tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700€
- 50 Euros de remise aux équipages entièrement licenciés à l'ASA VAISONNAISE et 25 Euros pour un seul des 2.
- 50 Euros de remise aux équipages CORSES.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et accompagnée des documents suivants:

- Photocopie des permis de conduire des membres de l'équipage,
- Photocopie des licences 2019 des membres de l'équipage,
- Photocopie de la 1^{er} page du passeport technique,
- chèque à libeller à l'ordre du TEAM VASIO ROMAIN

3.2.9 P.

Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.3 – Ordre de départ

Conforme au règlement standard des Rallyes 2019 FFSA et les numéros 1-2-3 en fonction du podium 2018, à savoir :

A8W, R5, A7S, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée. L'emplacement est indiqué dans l'itinéraire du rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie, ce parc est le même pour toute la durée du Rallye.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Les organisateurs fourniront un autocollant à chaque équipage avec le n° du concurrent à coller sur le pare-brise du véhicule d'assistance, et permettra d'accéder au parc d'assistance. (1 seul véhicule d'assistance par concurrent).

La dépanneuse dans les spéciales sert uniquement pour enlever les véhicules gênant le bon déroulement du rallye. Tout autre dépannage sera facturé après entente avec le dépanneur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURE ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de VAISON représente un parcours de : 163.443 km

Il est divisé en deux étapes de trois sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,717 km

Les épreuves spéciales sont :

1^{er} Etape : Samedi 2 Mars 2019

ES 1 :	COMBE DE VEAUX	12 Km 186
ES 2 :	MERINDOL - PROPIAC	6 Km 540

2^{ème} Etape : Dimanche 3 Mars 2019

ES 3:	MERINDOL - PROPIAC	6 Km 540
ES 4:	BRANTES - SAVOILLANS	5 Km 911
ES 5:	MERINDOL - PROPIAC	6 Km 540

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : 24 Février 2019 et le 2 mars 2019 de 9h à 19h, **en dehors de ces jours les reconnaissances sont interdites. Des contrôles sévères seront effectués. Les reconnaissances ne sont pas des essais.**

Les numéros d'identification seront délivrés le jour des reconnaissances le 24 février à partir de 9h au départ de la spéciale de VEAUX. Pour le vendredi 1 mars les numéros d'identification seront délivrés à l'Espace Culturel de Vaison, PC DU RALLYE à partir de 9h.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Directeur de Course ES : chasuble rouge lettres noires.
- Chefs de Poste : chasuble orange lettres noires soulignées
- Commissaires : chasuble orange lettres noires
- Points radio intermédiaires : chasuble jaune logo point radio en bleu/noir
- Commissaires Techniques : chasuble noire lettres blanches.
- Médecins : chasuble blanche lettres rouges
- Chargés Relations Concurrents : chasuble rouge lettres blanches
- Média : chasuble verte lettres bleues

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX-COUPES

Les prix et coupes ne sont ni cumulables ni reportables :

	GENERAL	CLASSES				
		1 à 3 partants	4 à 7 partants	8 à 12 partants	+de 12 partants	FEMININ
1er	600 €	200 €	350 €	350 €	350 €	200 €
2ème	500 €		200 €	200 €	200 €	
3ème	400 €			150 €	150 €	
4ème					75 €	

De nombreuses coupes seront remises. Des coupes seront remises aux commissaires (1/ASA).

Note : en cas d'ex æquo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

La remise des prix se déroulera le dimanche 3 mars 2019, 15 mm après que les résultats officiels soient affichés.

Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées :

- Les Classes R2 – R2J
- Les Classes R3 – R3T

. Les Classes R4 – N4

Les équipages classés qui n'y participeraient pas, perdront le bénéfice de leur prix.

Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.